



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

RB/CH

P.V. AEECA 46
P.V. SID 36
P.V. APOTA 45

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2021

Ordre du jour :

1. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la NMI (NATO Mission Iraq)
2. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM au Mozambique
3. Aperçu sur le déploiement de membres de l'Armée et de la Police grand-ducale à des missions internationales
4. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile:
- Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes du 10 juillet au 17 septembre 2021
5. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 6, 16 et 19 juillet 2021
6. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M.

Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydia Mutsch, membres de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

M. François Bausch, Ministre de la Défense

M. Tom Koeller, M. Jo Clees, MAE, Direction de la Défense

Gén. Steve Thull, Chef d'Etat-major

M. Christian Steinbach, M. Georges Campill, M. Guy Hoffmann, M. Jacques Hoffmann, Mme Nadine Thomas, MAE

Mme Rita Brors, Mme Monique Faber, Mme Nadine Gautier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Léon Gloden, M. Claude Lamberty

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

*

1. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la NMI (NATO Mission Iraq)

Le Ministre de la Défense souligne que le retrait de l'OTAN de l'Afghanistan n'a pas d'influence sur les autres missions et que le Luxembourg n'a pas l'intention de se retirer complètement de toutes les missions internationales. Par ailleurs, la participation se limite à des missions non combattantes. Le Luxembourg ne s'ingère donc pas activement dans des conflits.

La mission NMI (Nato mission Iraq) a comme but de renforcer les institutions et les forces de sécurité en Irak afin qu'elles puissent empêcher le retour de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL). Il s'agit de combattre le terrorisme et de stabiliser le pays. La situation sécuritaire en Irak est instable. Dans une deuxième phase, la mission pourrait englober l'ensemble du territoire de l'Irak. Des élections sont prévues pour le 10 octobre 2021. Il n'y a pourtant pas de groupe organisé au niveau fédéral à l'instar des talibans en Afghanistan. Les peshmergas, branche kurde de l'armée irakienne qui était le fer de lance dans la défaite de Daech, sont en cours de dissolution.

La participation luxembourgeoise prévoit en principe un maximum de 5 participants pour une durée de 25 mois. A ce stade, 1 poste de sous-officier est prévu par rotation de 4 mois. Les dépenses se chiffrent à 141.445 euros imputables au budget de l'Armée luxembourgeoise. La décision de principe du gouvernement a été prise le 8 juillet 2021.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Il s'avère en réponse à une question de M. Goergen qu'un retrait de l'Allemagne ne mettrait pas en danger la mission de l'OTAN. Si la situation sécuritaire sur le terrain changeait, la participation serait discutée sur base des nouvelles données. La mission se limite actuellement à la région de Bagdad, mais elle peut être étendue à l'ensemble du pays. Il s'agit d'une mission non exécutive. Le corolaire est la mission exécutive United Inherent Resolve (UIR) à laquelle participent 30 nations.

M. Halsdorf pose une question sur la programmation. Le Ministre répond que la mission a débuté en 2018. Si des changements surviennent en cours de route, le règlement grand-ducal afférent devrait être renouvelé. 26 pays membres de l'OTAN et 3 pays partenaires (la Suède, l'Australie et la Finlande) participent à la mission. Le participant luxembourgeois sera intégré à l'état-major de la mission.

M. Graas s'enquiert sur les élections du 10 octobre 2021. Il s'avère en réponse qu'une observation des élections aura lieu avec la participation d'un observateur luxembourgeois. Le Ministre répond à une autre question de M. Graas que la durée de rotation de quatre mois est habituelle, car elle permet la présence non interrompue sur le terrain.

Mme Oberweis pose une série de questions. On peut retenir des réponses données que selon la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise, un débat public au sein de la Chambre des Députés n'est pas nécessaire car il ne s'agit pas d'une mission exécutive. L'EIIL respectivement le Daesh est sans aucun doute une organisation terroriste qui heureusement ne contrôle plus l'Irak. La mission a été instaurée suite à la demande du gouvernement irakien. Des aspects de l'état de droit y sont intégrés. Plusieurs autres missions en Irak sont centrées sur les aspects civils.

La participation luxembourgeoise à cette mission est approuvée majoritairement, avec 2 voix contre (Mme Oberweis et M. Goergen).

2. Participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM au Mozambique

Dans le cadre de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise, il s'agit d'autoriser la participation de l'Armée luxembourgeoise à l'EUTM Mozambique pour une durée maximale de 24 mois. Le mandat de la mission est renouvelable.

La mission EUTM au Mozambique est non combattante. Le plan de la mission sera établi le 23 septembre 2021, la décision relative au lancement sera prise par le Conseil en octobre 2021. La mission des participants luxembourgeois sera d'assurer deux liens satellitaires.

Débat

Il s'avère en réponse à une question de M. Kartheiser que la capacité satellitaire de l'Armée luxembourgeoise se chiffre à 20 receveurs, dont 6 sont déployés en Iraq, 5 au Mali et 3 au Mozambique. Il y a donc une réserve de 6 receveurs. En cas de besoin, des stations satellitaires peuvent être achetées.

Quant au degré de sécurisation de la mission et l'évaluation des risques des participants luxembourgeois (question de M. Halsdorf), il est à retenir que l'équipe Satcom se compose de 2 membres de l'Armée, dont un sous-officier et un soldat volontaire. Le lieu de déploiement se situe à 500 km de la zone à risques qui se trouve tout au nord du pays.

Mme Oberweis déclare qu'elle s'oppose fondamentalement à cette mission. L'oratrice n'accepterait pas que des ressources du pays soient sécurisés au profit des sociétés des pays industrialisés qui les exploitent. Par ailleurs, Mme Oberweis pose une série de questions sur la procédure et sur les autres pays participants. Le Ministre répond que le Mozambique est un pays extrêmement pauvre. Le gouvernement du Mozambique a fait appel à des investisseurs internationaux dans l'espoir d'améliorer la situation. Historiquement, le Mozambique a un passé colonial sous la dominance du Portugal. Le pays a subi une guerre coloniale. Le gouvernement établi par la suite s'est orienté vers le marxisme. Depuis 18 ans, une guerre civile est en cours. Il s'agit d'une réaction contre le gouvernement d'une part, et d'attaques islamistes, de l'autre. La guerre civile a coûté la vie à plus d'un million de personnes. La mission EUTM au Mozambique compte au total 115 participants, dont entre 85 et 90% sont de nationalité portugaise. Les participants doivent connaître la langue portugaise. Parmi les autres pays participants se trouvent la Finlande, l'Italie, la Belgique et la Roumanie.

La procédure de décision est celle prévue dans la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise. Un débat en séance plénière se fera uniquement pour des missions combattantes, ce qui n'est pas le cas pour cette mission. Conformément à la loi, le gouvernement informe les commissions parlementaires compétentes tous les trois mois sur la participation luxembourgeoise à opérations de maintien de la paix.

Il s'avère en réponse à une question de Mme Empain sur le matériel mis à disposition par le Luxembourg qu'il s'agit uniquement de matériel satellitaire.

Mme Wiseler informe que le Parlement européen a adopté plusieurs résolutions sur la situation au Mozambique.

Les membres des deux commissions parlementaires donnent majoritairement leur avis positif à la participation luxembourgeoise à la mission sous rubrique, avec une voix contre (Mme Oberweis) et une abstention (M. Goergen).

3. Aperçu sur le déploiement de membres de l'Armée et de la Police grand-ducale à des missions internationales

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure.

4. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile:

- Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes du 10 juillet au 17 septembre 2021

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

5. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 6, 16 et 19 juillet 2021

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

6. Divers

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

Luxembourg, le 20 septembre 2021

Procès-verbal approuvé et certifié exact